

# **Règlement intérieur de la section sportive Kayak du collège Joséphine Baker**

## Cadres de référence :

Circulaire du 15-12-2023 sur le renforcement de la pratique sportive des élèves définissant le cadre des sections sportives scolaires.

Arrêté du 05-04-2025 portant sur l'attestation de l'aisance nautique par un Pass nautique obligatoire pour les mineurs devant pratiquer une activité aquatique.

Règlement intérieur du collège.

Convention de partenariat entre le Brest Bretagne Nautisme et le collège Joséphine Baker validé en CA du 17-09-2024.

## Adhésion volontaire au projet de la section sportive :

Les parents et l'élève adhèrent volontairement au projet et au règlement de la section sportive kayak. Par la signature de ce document, ils se soumettent aux conditions d'admission et s'engagent à respecter les règles détaillées ci-après si l'enfant est admis.

## Organisation et obligations des élèves :

La section est constituée d'un groupe multi-niveaux mixte de 12 élèves du collège Joséphine-Baker.

En saison favorable, elle concilie des temps de pratique en eau libre et de compétition encadrés par un éducateur sportif du club. En saison défavorable sont programmés des temps de préparations physique et théorique en salle encadrés par le professeur d'EPS responsable de la section.

Les temps de pratique hebdomadaire se font sur le plan d'eau de la Penfeld. Des vestiaires sont mis à disposition par convention entre BNN et le patronage laïc Bergot.

L'éducateur sportif du club prend en charge les élèves au collège et les libère au PLB Bergot, 31 rue de Vendée. Ils rentrent ensuite par leurs propres moyens.

Les temps de préparations physique et théorique se font dans les locaux du collège.

Ces deux temps sont intégrés à l'emploi du temps obligatoire des élèves. Ils sont mis en cohérence avec leurs emplois du temps d'EPS dans le respect des textes sur l'organisation des temps d'activités sportives.

Seuls les encadrants et l'établissement peuvent annuler des séances en cas de mauvais temps ou d'absence d'un intervenant. Si une séance n'est pas annulée dans ces conditions, la présence de l'élève est obligatoire sauf certificat médical.

Les compétitions se font dans le cadre de l'UNSS (raid et cross-country obligatoires) ou en accord avec le comité départemental de canoë-kayak pour participer à une compétition du circuit régulier.

La participation à ces compétitions est obligatoire. Toute absence devra être justifiée.

Les élèves de section sportive doivent participer à l'animation de la vie sportive de l'établissement. Leur adhésion à l'association sportive du collège et leur participation à certains regroupements UNSS sont obligatoires.

Le manquement répété aux obligations ci-dessus peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive de la section.

L'élève est soumis à un contrôle annuel de santé gratuit auprès du centre de médecine du sport de Brest métropole, 26 rue Camille-Desmoulins 29200 Brest 02 98 33 53 40. Le professeur responsable informe chaque année les familles des modalités de ce contrôle.

L'activité nautique en rivière comporte un risque de contamination à la Leptospirose. Il faut panser les plaies avant d'aller à l'eau, les désinfecter après et consulter un médecin en cas de fièvre en signalant la pratique de cette activité pour favoriser le diagnostic.

En concertation avec la famille, il peut être mis fin à la participation de l'enfant à la section en cas de difficultés scolaires ou médicales persistantes.

### **Admission à la section :**

La candidature à la section sportive Kayak est ouverte à toutes et tous les élèves du collège Joséphine Baker, débutants comme confirmés.

Les élèves doivent attester de l'obtention du « PASS Nautique » au moment de l'acte de candidature en vue des sélections. Les attestations de type : « savoir nager en sécurité » et « sauv'nage » sont également acceptées. Ces attestations peuvent être obtenues auprès d'encadrants d'activités nautiques : à l'école, à la piscine ou en club.

L'admission se fait en participant obligatoirement à la session annuelle de sélection en mars ou avril.

Ils fournissent : une fiche d'identité scolaire à compléter, la fiche d'engagement à la section à signer, le certificat « Pass nautique » et leur dernier bulletin scolaire.

Le jury de sélection est composé du chef d'établissement, de l'enseignant responsable et de l'éducateur sportif mis à disposition par le club.

La sélection inclut un temps d'observation de pratique sur l'eau destiné à mesurer la motivation de l'élève à intégrer la section mais aussi sa capacité à ne pas se mettre en danger et à ne pas mettre les autres en danger. L'entretien vise à apprécier son engagement dans la section, sa connaissance des contraintes et des obligations et sa capacité à allier travail scolaire et pratique sportive.

Le jury émet ensuite un avis sur chaque candidature et peut placer des élèves en liste d'attente hiérarchisée. Les familles en sont informées par courrier.

Le jury peut émettre un avis défavorable définitif pour l'année scolaire à venir, sans mise sur liste d'attente. Cet avis est toujours motivé. Il n'empêche pas de se porter à nouveau candidat une année ultérieure. L'absence à la session de sélection comme des pièces demandées incomplètes ou absentes peut également entraîner un avis défavorable.

Pour les élèves déjà scolarisés au collège Joséphine-Baker, un avis favorable entraîne l'intégration dans la section. Pour les autres élèves elle entraîne un avis favorable à toute demande de dérogation en vue d'intégrer le collège. L'inscription dans la section est confirmée au moment de l'inscription au collège.

Attention, pour aller en collège, les élèves de CM2 ont une procédure d'affectation suivie par le directeur d'école. Si le collège n'est pas celui de leur secteur, la famille doit faire une demande de dérogation au motif : « devant suivre un parcours scolaire spécifique » en précisant : section sportive. Un avis favorable du jury de sélection ne garantit pas l'obtention de la dérogation.

Le Principal du collège.

**A compléter, signer, avec les pièces justificatives.**

## ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE ET DE SA FAMILLE

L'établissement scolaire et le BNN s'engagent à :	L'élève s'engage à :	Les responsables s'engagent à :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager les horaires d'activités sportives sur la semaine</li> <li>- Mettre en place un suivi scolaire particulier</li> <li>- Organiser le suivi médical de l'élève</li> <li>- Informer la famille de toute difficulté rencontrée par l'enfant ou l'établissement dans le respect mutuel de ce règlement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler sérieusement</li> <li>- S'engager physiquement et mentalement dans l'activité kayak</li> <li>- Respecter ses engagements d'assiduité et de présence aux entraînements, compétitions et rassemblements UNSS</li> <li>- Respecter les encadrants de la section sportive</li> <li>- Respecter le matériel prêté par le club et le restituer à la fin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre la scolarité de leur enfant</li> <li>- Contacter l'équipe pédagogique en cas de difficulté de leur enfant dans la section</li> <li>- S'intéresser au planning sportif, s'organiser pour que leur enfant puisse être assidu</li> </ul>
<p>Les signataires attestent avoir pris connaissance et s'engager à respecter le règlement intérieur.</p>		
	<p>Signature de l'élève :</p>	<p>Signature des responsables :</p>

Documents à rendre :

- Engagement de l'élève et de sa famille signé
- « PASS Nautique » au nom de l'élève
- Fiche de renseignements
- Dernier bulletin scolaire de l'élève

**A compléter, signer et joindre au dossier.**

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS

- Candidature à la section sportive kayak du collège Joséphine Baker de Brest –

Identité de l'élève :

Nom :

Prénom(s) :

Date de Naissance :

Adresse :

Classe :

Établissement scolaire fréquenté :

Identité des responsables de l'élève :

Noms et Prénoms :

Téléphone portable du Responsable :

Votre enfant aura-t-il besoin ou non d'une dérogation pour intégrer le collège ?

OUI / NON / NE SAIT PAS

Vie sportive de l'élève :

Activités sportives déjà pratiquées	Année(s)	Club / Association

Signature des responsables :